



# ARRÊTÉ



d'autorisation d'ouverture au public  
ERP  
Festival Graines de Rue

Madame Le Maire de la Commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE  
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation  
Vu le décret du 6 mars 1995  
Vu l'article 47 du décret du 31 août 1973,  
Vu la demande d'autorisation d'ouverture au public formulée par Madame Aurélie CHAGNE, Présidente de l'Association Graines de Rue,  
Vu le rapport établi par SOCOTEC le 24 mai 2023 de vérification des installations électriques temporaires,  
Vu les extraits de registre de sécurité n°T-72-2009-1503, n°T-87-2017-001 du bureau Pyres et l'extrait du registre de sécurité n°50.46 du bureau de vérification BVCTS,  
Vu la visite réalisée le 24 mai 2023 validant l'installation des ERP,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'ouverture au public des lieux suivants, est autorisée à l'occasion du festival Graines de rue qui aura lieu à Bessines du 25 au 29 mai 2023 :

- Un ERP de type PA (plein air) de 3<sup>ème</sup> catégorie sur le stade des Châtaigniers avec en son sein :
  - o un ERP PA (tentes), de 4<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 100 personnes, le tout implanté selon les normes d'accès pompiers, plan fourni aux Pompiers,
  - o deux ERP de type CTS (chapiteaux), un de 4<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 200 personnes pour l'un et un effectif de 100 personnes pour l'autre, distinct l'un de l'autre, le tout implanté selon les normes d'accès pompier, plan fourni aux Pompiers,
- Un ERP de type PA de 4<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 300 personnes dans la cour de l'école maternelle Charles Perrault,
- Un ERP de type PA de 3<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 400 personnes Place du Champ de Foire,
- Un ERP de type PA de 5<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 200 personnes sous le préau du Collège Pierre Mendès-France, (sur le domaine privé du Conseil Départemental),
- Un ERP de type PA de 5<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 200 personnes sur le parking de la salle des fêtes,
- Un ERP de type PA de 5<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 200 personnes au jardin paroissial (sur le domaine privé du Diocèse),
- Un ERP de type L de 4<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 120 personnes au Centre Gérard Philipe,
- Un ERP de type L de 4<sup>ème</sup> catégorie avec un effectif de 200 personnes à la salle des fêtes de Bessines.

**ARTICLE 2** : Tous ces lieux ne fonctionneront pas en même temps, l'effectif maximum du festival n'est pas un cumul de ces lieux, mais une capacité d'accueil d'environ 500 personnes par journée d'ouverture. Les lieux de représentations seront encadrés par une équipe du festival pour l'accessibilité et la sécurité du public.

**ARTICLE 3** : La défense contre l'incendie des dites installations sera assurée en premier appel par le Centre de Secours de Bessines.

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

Madame la Sous-Préfète de Bellac.

Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Bessines

Madame la Présidente de Graines de rue.

Fait et arrêté à BESSINES, le 24 mai 2023

La Maire,  
Andréa BROUILLE

